

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<b>15/01/2019</b>	<b>15/01/2019</b>	<b>2019-3757</b>

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement du camping de l'île du Château

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SLOW VILLAGE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LETELLIER David, Président

RCS / SIRET

8 1 1 | 9 3 9 | 1 8 0 | 0 0 0 2 2

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42. Terrains de camping et caravanage a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs	Le projet de réaménagement du camping de l'île du Château aux Ponts de Cé porte sur une surface d'environ 2,5 ha et comporte 105 emplacements

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le réaménagement du camping existant, comprenant :

- l'aménagement des 105 emplacements avec la répartition suivante : 60 emplacements Mobil Home (RML : Résidence Mobile de Loisirs), 20 emplacements Lodge (HLL : Habitation Légère de Loisirs), 19 emplacements terrain nu (tente), 6 emplacements pour camping-car
- la rénovation du bâti existant,
- l'ajout d'une extension (bâtiment de forme cubique sur pilotis) sur le bâtiment d'accueil,
- la création d'un bâtiment séminaire,
- la création d'un parking extérieur de 101 places à l'extrémité sud-ouest du site
- la mise en conformité de la sécurité et de l'accessibilité.

Deux petits bâtiments, représentant chacun une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> seront démolis : chalet présent à l'entrée du camping, à proximité du bâtiment d'accueil, et bloc sanitaires isolé à l'ouest du camping.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif le réaménagement du camping localisé sur l'île du Château aux Ponts de Cé, pour disposer d'une offre plus attractive, en termes d'hébergements et de cadre de vie.

Le projet se fixe des objectifs de développement durable concernant la desserte interne, la gestion des eaux pluviales, l'intégration paysagère.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

- démolition des deux bâtiments (chalet + bloc sanitaire ouest), décaissage de l'ensemble des voies et actuelles surfaces étanches sur les espaces extérieurs, pour retrouver le terrain naturel
- réalisation des aménagements du nouveau camping : bâtiments, voiries, espaces paysagers

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le camping sera exploité par la société Slow Village.

L'accès au camping se fera par l'avenue de la Boire salée, comme pour l'équipement actuel. Un parking extérieur sera créé sur lequel le stationnement sera obligatoire, de façon à éviter toute circulation automobile à l'intérieur du site, qui sera desservi par des liaisons douces.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration sur site, grâce à la suppression de la plupart des surfaces imperméabilisées et à la mise en œuvre dans le projet de matériaux perméables. Les voies et parkings seront réalisées par compactage de grave drainante.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de permis d'aménager au titre de l'article R421-19 du Code de l'urbanisme.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet n'est pas soumis à un dossier de procédure loi sur l'eau (cf. Annexe 8.2 Note relative aux incidences réglementaires au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du terrain d'assiette	25 561 m <sup>2</sup>
Nombre d'emplacements résidence mobile de loisirs (RLL)	60
Nombre d'habitations légères de loisirs (HLL)	20 chalets
Nombre d'emplacements tentes	19
Nombre d'emplacements camping-car	6
Surface de plancher réservée aux habitations légères de loisirs	480 m <sup>2</sup> (20x24 m <sup>2</sup> )

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Avenue de la Boire Salée  
Commune des Ponts de Cé  
(Département de Maine-et-Loire)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long.   0°  3  1'  46"  0.10 Lat.   47°  25'  31"  05N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Le camping actuel appartient à la commune des Ponts de Cé. Il a été créé en 1975 et comprend 105 emplacements.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet borde le périmètre des ZNIEFF : - de type 1 n°520015596 Lit mineur, berges et îles de Loire entre les Ponts de Cé et Mauves-sur-Loire - de type 2 n°520013069 Vallée de la Loire à l'amont de Nantes mais 'interfère pas avec ces zonages
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé sur un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération d'Angers. Toutefois, le site du projet n'est pas concerné par les cartes de bruit figurant dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé : - dans le Val de Loire, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000, - dans le Périmètre délimité des abords (PDA) du Château des Ponts de Cé, classé monument historique par liste de 1862

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8.2 Note relative aux incidences réglementaires au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune des Ponts de Cé est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Val de Louet, approuvé le 9 décembre 2012. Le site du projet s'inscrit en zone R2 (aléa moyen) et R3 (aléa fort) du PPRI, à préserver de toute nouvelle urbanisation. La cote des plus hautes eaux connues aux ponts de cé est de 5.70m mesuré à l'échelle du pont Dumnacus, soit le niveau NGF 21.10 Les niveaux rez-de-chaussée des différents bâtiments : séminaire, accueil, HLL (habitation légère de loisirs = lodge) et RML (résidence légère de loisirs = mobil home) seront à la cote 21.11 NGF
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément relatif à des sites industriels ou sols pollués n'est recensé sur le site du projet (sources : bases de données BASIAS et BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en bordure du périmètre des sites Natura 2000 correspondant à la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes : - site FR5200622 (Directive Habitats) - site FR5212002 (Directive Oiseaux)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé à environ 130 m de la limite du site classé 49SC72 "Site de la confluence Maine et Loire et des coteaux angevins", classé par décret du 23 février 2010

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul prélèvement d'eau engendré par le projet correspond à l'alimentation en eau potable du camping, assurée par Angers Loire Métropole. L'approvisionnement en eau est assuré par l'unité de traitement des eaux des Ponts de Cé, à partir de prises d'eau dans la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. La consommation annuelle peut-être estimée à environ 94 500 m <sup>3</sup> (sur la base d'un ratio de 30 m <sup>3</sup> /emplacement/an) et ne générera pas d'augmentation par rapport à la situation actuelle (capacité équivalente)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux résultant de la démolition des deux petits bâtiments de 40 m <sup>2</sup> et du décaissement des surfaces étanches seront évacués du site et acheminés vers une filière de valorisation ou d'élimination adaptée
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réaménagement du camping nécessitera des apports de matériaux pour la construction des bâtiments et la réalisation des voiries (parking, circulations...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du site s'inscrit sur des parcelles actuellement occupées par les équipements du camping existant. La végétation du site actuel sera largement conservée. La quasi-totalité des arbres présents sur le site seront maintenus et en particulier les arbres remarquables ou de grande ampleur, notamment les frênes têtards localisés au nord-ouest du site (intérêt pour l'avifaune, l'entomofaune...). La préservation de la trame végétale existante permettra de conserver les fonctionnalités écologiques du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité immédiate des sites Natura 2000 portant sur la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé. Toutefois, le réaménagement du camping n'induit pas de consommation d'emprise à l'extérieur du périmètre actuel. Par ailleurs, les travaux réalisés n'induiront pas d'incidences directes sur les habitats et/ou espèces patrimoniales de ce site Natura 2000. Enfin, le projet n'est pas de nature à générer des nuisances particulières vers ces milieux : pas de rejets polluants vers la Loire, pas d'émissions sonores importantes, pas d'éclairage susceptible de perturber les espèces lucifuges.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le risque inondation et s'inscrit dans le PPRI Val du Louet. Le projet respectera les dispositions réglementaires du PPRI : emprise au sol des nouvelles constructions limitée à 10 % de l'unité foncière, soit 2 556 m <sup>2</sup> . L'emprise totale des constructions dans le projet sera de 1 790 m <sup>2</sup> , soit 7 % de l'unité foncière. D'autre part, les nouveaux éléments seront construits sur pilotis : bâtiment séminaire, extension de l'accueil, avec une emprise des fondations limitée à 81 m <sup>2</sup> .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de modification du trafic routier dans la mesure où la capacité du camping n'est pas modifiée (105 emplacements). Par ailleurs, l'organisation de la desserte du camping, avec un parking extérieur et exclusivement des circulations douces en interne, limitera les déplacements motorisés liés au fonctionnement du camping.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de modification significative du contexte sonore. La desserte du camping, avec un parking extérieur et exclusivement des circulations douces en interne, contribuera à diminuer les émissions de bruit sur le site. Actuellement, le secteur du projet n'est pas soumis à des nuisances sonores particulières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont essentiellement liées à l'éclairage des circulations à l'intérieur du camping. L'éclairage sera conçu et géré, de façon à limiter son impact : éclairage vers le sol, conception permettant une gestion adaptée au besoin réel (réduction de l'intensité, possibilité de coupure...). Certains des candélabres actuels ont un éclairage à 360 degrés. En les remplaçant par des équipements conçus pour éviter la dispersion lumineuse, le projet induira une amélioration dans ce domaine.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est conçu de façon à diminuer les surfaces imperméabilisées : les surfaces étanches créées (bâtiments, habitations de loisirs...) sont de 6 180 m <sup>2</sup> alors que les surfaces étanches déposées (voiries notamment) sont de 6 360 m <sup>2</sup> , soit une baisse de 180 m <sup>2</sup> . Le projet prévoit que les eaux pluviales soient infiltrées sur site sur les espaces paysagers ou grâce à la mise en place de matériaux adaptés, ce que permet la perméabilité mesurée sur site (cf. Annexe 8.2 Note relative aux incidences réglementaires au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera à l'origine, via la construction de logements, d'effluents domestiques qui seront acheminés à la station d'épuration d'Angers La Baumette. Le flux peut être estimé à environ 200 équivalents-habitants (EH) en considérant 2 EH par emplacement résidentiel et 1,5 EH par emplacement de passage. La station d'épuration communale d'Angers (capacité de 285 000 EH pour une charge entrante de 238 500 EH en 2017) dispose d'une réserve de capacité suffisante pour traiter ces effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet sont : - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées, - les déchets ménagers produits par les futurs résidents sur le camping, dont la collecte et le traitement seront assurés par Angers Loire Métropole.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du camping s'inscrit dans la trame végétale existante, complétée par des plantations supplémentaires, et n'aura pas d'impact notable sur le cadre paysager. De ce fait, le projet, localisé dans le périmètre délimité des abords du Château des Ponts de Cé (classé monument historique) n'aura pas d'impacts sur l'environnement paysager de cet édifice patrimonial. Aucun autre élément de patrimoine archéologique, historique, architectural ou culturel n'est recensé sur le site et ses abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un réaménagement d'un camping existant et n'induit donc pas de modification des activités s'y exerçant, ni de l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les dispositions et mesures prises pour favoriser l'insertion environnementale du réaménagement du camping de l'île du Château sont largement intégrées dans la conception du projet :

- la conservation de la trame végétale actuelle sur le site et sa périphérie assurera l'insertion paysagère des nouveaux équipements vis à vis des perceptions extérieures et un cadre de vie qualitatif pour les futurs résidents,
- le maintien de cette végétation (haies, arbres...) préservera la biodiversité en conservant les habitats naturels et les continuités écologiques sur le site et ses abords, en lien avec les espaces naturels à proximité (ZNIEFF, sites Natura 2000)
- la qualité architecturale du projet, en relation avec le paysage végétal et agricole ligérien (formes et matériaux utilisés)
- la suppression de surfaces imperméabilisées et la gestion des eaux pluviales par infiltration limiteront les rejets vers les eaux superficielles et favoriseront la récréation d'un cycle naturel de l'eau sur le site
- la création d'un parking à l'entrée du camping, associée à une desserte interne exclusivement par liaisons douces, limitera les diverses nuisances liées à la circulation motorisée : bruit, rejets atmosphériques, impacts sur la sécurité...
- la conservation et l'adaptation des bâtiments existants pour limiter les démolitions/constructions, génératrices d'impacts et consommatrices de matériaux, énergie...
- la conception des nouveaux bâtiments et des extensions sur pilotis, pour limiter les incidences sur les zones inondables.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de camping porte sur le réaménagement d'un site existant, ce qui, par définition, limite les incidences potentielles sur l'environnement, dans la mesure où de nombreux éléments sont conservés et valorisés : bâtiments, équipements, végétation...

Par ailleurs, le projet intègre un certain nombre de dispositions pour éviter de nouveaux impacts, voire pour améliorer la prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux (patrimoine naturel et historique, zones inondables, cadre paysager) :

conservation de la trame végétale, gestion des eaux pluviales par infiltration, circulations douces, qualité architecturale.

Compte tenu de la prise en compte de ces éléments, dès le stade de la conception du projet, les impacts résiduels seront faibles voire nuls et la mise en œuvre d'une évaluation environnementale formelle n'apparaît pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièces graphiques du dossier de permis d'aménager
Note relative aux incidences réglementaires au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Angers

le,

14-01-2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus